



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 48 - Renforcement de la stratégie cyclable piétonne de la Ville de Besançon - Mise en place d'un réseau participatif vélo/piéton

**Renforcement de la stratégie cyclable piétonne
de la Ville de Besançon**
Mise en place d'un réseau participatif vélo / piéton

Rapporteur : M. POULIN, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 5	12/09/2018	Favorable unanime

Un contexte local et national favorable au développement de la pratique cyclable

- Dans la plupart des villes françaises, de Strasbourg à Nantes en passant par Lyon ou Grenoble, les déplacements en vélo ont augmenté de 44 % entre 2002 et 2010.
- A Besançon, Vélocité affiche 496 locations / jour pour 200 vélos (7,2 % d'augmentation entre 2016 et 2017).
- Multiplication des implantations de commerces liés aux vélos, notamment pour les vélos à assistance électrique.

Un enjeu écologique et sociétal majeur qui permet de relever les défis en matière de mobilité, d'économie, d'attractivité du territoire, de santé publique ou encore d'égalité des chances.

Un engagement de longue date

La Ville de Besançon s'est engagée depuis les années 90 dans la construction d'un réseau d'itinéraires cyclables, et la mise à disposition d'un ensemble de services et d'équipements pour favoriser les déplacements actifs au quotidien.

En 2000, la Ville de Besançon est devenue membre du club des Villes et territoires cyclables et a créé un poste de référent vélo pour mettre en application sa politique cyclable, en assurer le suivi et apporter une expertise dans la construction du schéma cyclable.

Le Grand Besançon, en tant qu'Agglomération, est responsable de l'élaboration du schéma cyclable et de la réalisation des aménagements cyclables pour les itinéraires qui s'inscrivent dans ce schéma ou qui sont situés sur des voiries d'intérêt communautaire : itinéraires cyclables réalisés pour les projets du tramway et du TCSP, liaison Prés de Vaux Chalezeule, itinéraire avenue Siffert, etc.

La Ville de Besançon, quant à elle, est compétente sur toutes les autres réalisations en faveur des vélos (bandes cyclables, jalonnement, stationnement) : aménagements cyclables avenue de Chardonnet et rue de la Pelouse par exemple.

En cas de passage en Communauté Urbaine, les aménagements sur voiries transférées relèveraient de l'Agglomération.

Sur la période 2001-2017, le réseau cyclable a été multiplié par neuf (bandes, pistes, voies vertes, voie bus / vélo, voies forestières), le nombre d'arceaux vélo par dix et le nombre de rues apaisées par trois.

Dans la continuité de ses actions, la Ville de Besançon souhaite poursuivre ses engagements à travers l'élaboration d'un plan actions vélo / piétons en cohérence avec le plan de déplacement urbain et le schéma cyclable en cours d'élaboration au sein de l'Agglomération.

Mise en place d'une démarche participative

L'instauration d'une gouvernance participative constituerait un véritable lien entre la collectivité, les usagers et la vie locale et économique. Le lien entre la collectivité et les personnes serait un atout fort de transparence et de dialogue favorisant la communication et la structuration du réseau cyclable. Cette gouvernance participative permettrait de renforcer la co-construction des politiques en faveur des déplacements piétons et cyclables et de rendre visible toutes les actions mises en place par la collectivité en faveur des déplacements piétons et cyclables afin que les usagers et les acteurs de la vie locale et économique puissent se les approprier et les rendre efficaces.

En regroupant l'ensemble des acteurs participant aux déplacements du quotidien, la Ville souhaite ouvrir le débat sur les déplacements actifs, leurs avantages et leurs contraintes, leurs interactions. Et ainsi définir des actions collectivement afin de participer à la réappropriation de l'espace public, pour les usagers actifs et pour les plus vulnérables, dans une démarche globale de lutte contre les nuisances (bruit, insécurité routière, pollution atmosphérique, etc.)

Ce réseau participatif sera constitué de représentants des institutions (élus et services), des habitants et instances participatives, des associations et des acteurs économiques. Il se réunira en réunions plénières et éventuellement en groupes de travail thématiques.

Les travaux du réseau participatif seront restitués aux instances compétentes, celles-ci étant susceptibles d'évoluer en cas de passage en Communauté Urbaine.

La Ville de Besançon pourra mettre en œuvre des outils de communication afin de favoriser les échanges et organiser des rencontres et des débats thématiques où pourront être présents des acteurs économiques, des habitants, des associations, des institutionnels.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la construction d'une politique cyclable ambitieuse d'Agglomération

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la mise en place dès l'automne 2018 des premières rencontres du réseau participatif Vélo / piéton de la Ville de Besançon,

- d'autoriser l'élaboration via cette démarche participative d'un plan d'actions cyclable et piéton en cohérence avec le schéma cyclable en cours d'élaboration par l'Agglomération du Grand Besançon.

M. FOUSSERET et Mme ZEHAF (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3